



Température trop élevée en cave.

Par Gaetan69

bonjour, je suis restaurateur et je possède dans mon bail une cave de 20 m2 hors juste à côté de notre commerce se trouve une boulangerie qui a déporté les moteurs de ses réfrigérateur dans sa ca qui se trouve elle aussi en sous sol dans les locaux de la copropriété.

Résultat plus de 40/45 degrés plein été dans les caves et il m'est impossible d'exploiter ma cave pour stocker le vin du restaurant.

je suis contraint de louer une cave ailleurs.

quels sont les droits ?

Je préside que la porte de la cave de la boulangerie est une grille et est donc non fermée et isolée mais en plus qu'il ont installé des ventilateurs pour chasser l'air chaud vers notre cave et le local poubelle situé juste au dessus.

merci.